



# Recouvrement de dette française à l'étranger

Par **pinelarno**, le **01/03/2009** à **23:23**

Bonjour,

Lorsque je vivais en France, j'ai eu des problèmes financiers et ai été obligé de passer en commission de surendettement.

J'ai eu une opportunité de partir travailler à l'étranger.

Je ne me suis pas occupé du tout de mon dossier qui relevait plus du cauchemar que du plaisir.

Aujourd'hui, un de mes créanciers a retrouvé mon adresse et me dit qu'ils ont transmis mon dossier à une société de recouvrement qui va m'envoyer un conciliateur.

Est-il possible qu'ils me prennent quelque chose ou suis-je protégé par la commission de surendettement? Ont-ils un pouvoir à l'étranger même pour 4000 euros?

Merci d'avance de votre réponse, je n'en dors plus la nuit d'avoir été rattrapé par mes cauchemars même si la faute m'en revient d'avoir fait la politique de l'autruche.